

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 100 (1974)  
**Heft:** 21

## Sonstiges

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Editorial

*Le corps électoral de notre pays aura bientôt à se prononcer sur une initiative (une de plus !) de l'Action dite nationale, visant à réduire de façon brutale le nombre de travailleurs étrangers œuvrant en Suisse. Il n'est pas dans notre propos d'examiner ici le caractère inhumain des mesures proposées, non que nous n'y soyons sensibles, mais pour n'évoquer que les problèmes les plus proches des préoccupations habituelles de notre revue. De même, nous laisserons à des confrères mieux qualifiés le soin de récapituler les conséquences que pourrait avoir l'acceptation de l'initiative sur les relations de la Suisse avec les pays d'où vient le gros de notre main-d'œuvre étrangère. Nous aimerais relever au passage l'inflation d'initiatives que l'on peut observer ces derniers temps ; nous nous permettons de douter qu'elles correspondent à l'esprit du législateur. L'initiative est dévaluée, lorsqu'on y fait recours pour des problèmes souvent en voie de solution ou en vue de buts démagogiques. Il s'ensuit une lassitude du corps électoral, qui a l'impression qu'on le sollicite de façon bien légère, alors que des décisions importantes pour sa vie de tous les jours sont prises sans qu'il y ait le moindre droit de regard à faire valoir. Les coûts qui s'ensuivent sont particulièrement intempestifs dans la conjoncture actuelle.*

*Un aspect de l'initiative sur l'emprise étrangère nous paraît spécialement dangereux : on a beaucoup parlé de ses conséquences possibles sur l'économie suisse, mais sans relever assez ses impacts sur la main-d'œuvre indigène. Il est incontestablement plus facile de stigmatiser la xénophobie dans le cadre feutré d'un bureau que de travailler quotidiennement dans un atelier ou sur un chantier avec des collègues dont la langue, la mentalité, les habitudes sont souvent aux antipodes de ses propres traditions. Il peut en résulter l'impression que le départ des étrangers sera certes un coup pour le patron, mais améliorera le climat et le marché du travail. Or il n'en est rien, car la saignée qu'entraînerait l'acceptation de l'initiative aurait des répercussions graves sur l'emploi, elle conduirait à la disparition de groupes entiers, sans lesquels d'autres professions ou corps de métier ne seraient travailler, de sorte que le licenciement de main-d'œuvre suisse en résulterait. Des exemples chiffrés particulièrement éloquents ont été fournis récemment par M. P. Waldvogel, président du Conseil d'administration des Ateliers des Charmilles à Genève :*

*... Sur le fond même du sujet, il convient de rappeler que l'industrie des machines tout particulièrement a eu le mérite d'introduire des règles de limitation de ses effectifs dès 1962 alors que personne encore en Suisse, à part elle, ne voyait pointer à l'horizon le danger d'une surpopulation étrangère. C'est ainsi que le Groupe Charmilles occupait en Suisse 1686 personnes le 1<sup>er</sup> août 1962 et 1688 le 1<sup>er</sup> avril 1974. Ces chiffres prouvent donc bien que la croissance de nos activités en Suisse ne constituait pour nous en aucune façon un dogme immuable et qu'à tout le moins elle ne s'appuyait pas sur un gonflement de nos effectifs. Mais un véritable suicide serait la conséquence d'un vote positif le 20 octobre. Ce n'est en effet pas moins de 26 % de notre effectif actuel en Suisse qu'il faudrait impérativement chasser de chez nous. Peut-on être aveuglé à ce point par la xénophobie pour ne pas réaliser la monstruosité d'une mesure aussi inhumaine et les représailles qu'elle attirerait immanquablement contre notre pays en*

général et contre nos compatriotes à l'étranger en particulier ? Mais là ne s'arrêteraient pas les dégâts. La réduction ne saurait être uniforme dans tous les secteurs de l'entreprise. Le chiffre cité ci-dessus de 26 % est une moyenne sur la totalité de notre effectif et à ce titre n'a pas grande signification. Dans les seuls ateliers, la réduction passerait à 37 % et dans certains groupes à des taux beaucoup plus élevés encore. Les services où les réductions imposées seraient plus faibles devraient néanmoins être démantelés et l'abandon total de certaines activités serait inévitable. En conséquence, non seulement le nombre réel de licenciements d'étrangers serait sensiblement augmenté, mais un grand nombre de citoyens suisses devraient aussi être congédiés, dans des conditions d'autant plus dramatiques que ces mesures ne toucheraient pas seulement notre entreprise mais l'économie suisse tout entière... ...Enfin, je vous laisse le soin de vous représenter l'effondrement de la rentabilité des capitaux investis dans notre entreprise...

*Nul doute que ces prévisions ne s'appliquent à de nombreuses autres industries, petites et grandes, de notre pays.*

*Il est évident que si nos industries d'exportation devaient être touchées de telle façon, cela se répercuterait sur tous les secteurs, notamment sur celui de la construction, dont la situation actuelle est déjà loin d'être enviable.*

*Une fois de plus, ce problème est lié à la situation sur le marché de l'énergie. Nous sommes tributaires à plus de 80 % du pétrole, dont le prix échappe à tout contrôle de notre part. Par conséquent, si notre capacité de produire des biens pour l'exportation devait être réduite massivement par la saignée proposée dans la main-d'œuvre étrangère, nous serions obligés de restreindre de façon correspondante nos importations d'énergie. Il est irresponsable de croire que notre pays pourrait retrouver à bref délai un équilibre, sans que des conséquences tragiques en résultent pour beaucoup d'entre nous, aussi bien sur le plan professionnel que dans la vie privée.*

*L'initiative de l'Action dite nationale ne nous semble pas seulement dangereuse dans les conséquences qu'elle implique, mais dépassée, car le problème qu'elle entend résoudre fait déjà l'objet des préoccupations de nos autorités, et déplacée, car elle s'attaque aux conséquences d'une situation — la croissance économique — au lieu de s'attaquer aux causes, lesquelles sont bien sûr beaucoup plus complexes et non accessibles par des schémas aussi simplistes que ceux de l'Action dite nationale. Sur ce dernier point, on retrouve l'argumentation dont usent certains adversaires des centrales nucléaires.*

*Le lecteur s'étonnera peut-être de l'intrusion du Bulletin technique dans ce qui semble un problème politique. De fait, cette question est vitale pour toutes les activités industrielles et commerciales suisses, dans notre pays ou à l'étranger. Elle ne saurait nous laisser indifférents, même si notre profession ne nous met pas en contact avec la main-d'œuvre étrangère. Les membres de toutes les associations techniques universitaires dont nous sommes l'organe doivent de prouver leur sens des responsabilités non seulement dans l'exercice de leur profession, mais aussi lorsque sont à prendre des décisions essentielles pour l'avenir de la Suisse entière.*

J.-P. WEIBEL.